

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
18 JUIN 2018

**2018-57 REVERSEMENT DE LA DOTATION GLOBALE FORFAITAIRE TOURISTIQUE 2018 AUX
COMMUNES MEMBRES**

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES EN EXERCICE : 34

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES PRÉSENTS : 18

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS ABSENTS : 16

-AYANT DONNE POUVOIR : 10

-N'AYANT PAS DONNE POUVOIR : 6

PRÉSENTS

Simone PERGET, Michel GIRAUDY, (Bourg-Saint-Maurice)

Gilles FLANDIN (Les Chapelles)

Jean-Claude FRAISSARD (Montvalezan)

Georges CHARRIERE, Paul CUSIN-ROLLET (Sainte-Foy Tarentaise)

Marie-Agnès ARPIN, Jean-Luc PENNA, Olivier PETIT, Fabien RAISSON (Séez)

Maud VALLA, Jean-Christophe VITALE (Tignes)

Emmanuelle VAUDEY, Patrick MARTIN, Gérard MATTIS (Val d'Isère)

Alain EMPRIN, Gaston PASCAL-MOUSSELARD, Robert PASCAL-MOUSSELARD (Villaroger)

EXCUSÉS AYANT DONNÉS POUVOIR

Jacqueline POLETTI (pouvoir à Simone PERGET), Clémence BERGER-SABBATEL (pouvoir à Gilles FLANDIN), Arlette NOIRE (pouvoir à Jean-Claude FRAISSARD), Audrey NALIN (pouvoir à Emmanuelle VAUDEY), Jean Luc CRETIER (pouvoir à Michel GIRAUDY), Georges TRESALLET (pouvoir à Maud VALLA), Jean-Pierre MOREL (pouvoir à Gaston PASCAL-MOUSSELARD), Arlette NOIRE (pouvoir donné à Jean-Claude FRAISSARD), Léon EMPEUR (pouvoir à Paul CUSIN-ROLLET), Gilles MAZZEGA (pouvoir à Jean-Christophe VITALE), Marc BAUER (pouvoir à Gérard MATTIS),

EXCUSÉS

Louis GARNIER, Eric MINORET, Laurent HANICOTTE, Monique GRANIER, Séverine FONTAINE,
Xavier TISSOT

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Maud VALLA

2018-57 REVERSEMENT DE LA DOTATION GLOBALE FORFAITAIRE TOURISTIQUE 2018 AUX COMMUNES BENEFICIAIRES

Pour l'année 2018, le montant de la Dotation Globale Forfaitaire Touristique (DGF Touristique) perçue par la Communauté de Communes de Haute Tarentaise est de 5 273 450 euros.

Il convient de reverser aux communes la part de la DGF touristique de la manière suivante :

	DGF Touristique
Bourg-Saint-Maurice	249 844 €
Montvalezan	67 291 €
Tignes	1 107 680 €
Val d'Isère	1 199 868 €

Le Conseil communautaire, **à l'unanimité**, décide de:

- **VALIDER** le reversement aux communes de leur part de Dotation Globale Forfaitaire Touristique telle que définie ci-dessus.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

**Le Président,
Gaston PASCAL MOUSSELARD**

